

Syndicat des Attachés des administrations parisiennes



Union Nationale des Syndicats Autonomes

Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE
Adjoint à la Maire de Paris
chargé des ressources humaines
HÔTEL DE VILLE
75004 PARIS

Le Secrétaire Général

Paris, le 24 novembre 2014.

Monsieur le Maire,

De nombreux collègues attachés d'administrations parisiennes exerçant actuellement leurs fonctions dans les Circonscriptions des affaires scolaires (CAS, dépendant de la DASCO) et dans les Circonscriptions des affaires scolaires et de la petite enfance (CASPE, dépendant de la DASCO et de la DFPE) viennent de nous saisir pour nous informer qu'une profonde réforme de ces services déconcentrés est actuellement en cours et nous font part de leur extrême inquiétude en ce qui concerne leur avenir professionnel.

Les CAS comprennent quatre sections : Équipements, Logistique et approvisionnements, Ressources humaines et Action éducative. Un pôle "Petite Enfance" s'ajoute à ces sections dans les CASPE. Un conseiller (ou une conseillère) "Aménagement des rythmes éducatifs" exerce également ses fonctions dans les CAS et les CASPE.

Dans le cadre de la réduction des effectifs voulue par la Municipalité pour son administration, la DASCO semble amenée à supprimer des postes de cadres A. La section "Équipements" (dirigée par un cadre A) devrait ainsi fusionner avec la section "Logistique et approvisionnements" (dirigée par un cadre B) pour ne plus former qu'une seule section qui serait dirigée par un cadre B administratif ou technique.

Ainsi, les attachés d'administrations parisiennes qui dirigeaient jusqu'à présent la section "Équipements" sont actuellement contactés par les responsables de la DASCO pour qu'ils trouvent un nouveau poste.

Notre organisation syndicale vous fait part de sa stupéfaction quant à la façon dont cette réforme se déroule et proteste très énergiquement en appelant votre attention sur les points suivants :

- le CTP de la DASCO n'a été ni saisi ni informé en aucune manière de ce qui peut être qualifié de réforme profonde.

10, avenue Ledru-Rollin 75012 PARIS tél : 01 42 76 78 42
fax : 01 44 54 91 67 mail : syndicat@attaches-unsa.com

- nos collègues attachés responsables des sections "Équipements" dans les CAS et CASPE sont informés de l'existence de cette réforme en même temps que leur hiérarchie leur fait part de la nécessité pour eux de trouver un nouveau poste. Quel bel exemple de concertation et de respect des personnes !

- il est évident que nos collègues concernés par cette réforme auraient dû en être informés très en amont afin de pouvoir s'inscrire dans le mouvement général des attachés de l'automne 2014.

- l'interface avec la réforme de la fonction "Bâtiments" initiée par la DPA n'a visiblement pas été pensée par les responsables de la DASCO et suscite également de nombreuses inquiétudes chez nos collègues exerçant leurs fonctions à la Direction du patrimoine et de l'architecture.

Nous demandons que la réforme actuellement en cours à la DASCO et pour laquelle aucune concertation ni information n'ont été conduites soit immédiatement arrêtée.

Veillez croire, Monsieur le Maire, en l'expression de notre sincère considération.



Ivan Baïstrocchi

Copies à :

- Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe à la Maire de Paris chargée des affaires scolaires, de la réussite éducative et rythmes éducatifs ;

- M. Philippe CHOTARD, Secrétaire Général de la Mairie de Paris.